

**Commune de Mauriac (Cantal)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-deux, le sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trente septembre, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 30 septembre

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents :

Edwige ZANCHI  
Cyrille ROLLIN  
Raymonde THESSANDIER  
Jean Jacques VAISSIER  
Olivier PRAT  
Georges ALBESSARD  
Elisabeth BALADUC  
Geneviève RONGERE  
Jacques SERRAT  
Sabine RIVET  
Sylvie FENIES  
Guillaume POINAT  
Audrey LAFARGE  
Claudine HEBRARD  
Alain DELASSAT  
Andrée BROUSSE  
Mireille LEOTY  
Gérard VIOLLE

Etaient représentés :

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,  
Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Raymonde THESSANDIER,  
Jacqueline BORNE ayant donné pouvoir à Sabine RIVET,  
Gille FRUTIERE ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,  
Michel PAPON ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI,  
Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Cyrille ROLLIN,  
Julien CHAMBON ayant donné pouvoir à Olivier PRAT,  
Stéphanie SERIEIX ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE.

Etait excusé :

Bruno DUFAYET

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

<b>2022-10-07 / 5</b>	<b>Subventions exceptionnelles</b>
-----------------------	------------------------------------

Madame le Maire propose à l'assemblée d'allouées des subventions exceptionnelles aux associations au titre de l'année 2022.

Le Conseil Municipal,  
 Sur proposition de Madame le Maire,  
 Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	26	0	0

**DECIDE** d'allouer des subventions exceptionnelles comme suit :

Bénéficiaires	Propositions 2022	Observations
<b>Association à caractère sportif</b>	<b>1 950,00 €</b>	-
Vélo Club de Mauriac	250,00 €	Organisation Nocturne cycliste
Moto Club Mauriac	1 700,00 €	Organisation « la Mauredante » 12 novembre
<b>Association à caractère éducatif</b>	<b>300,00 €</b>	-
OGEC collège Notre Dame	200,00€	Participation Cross de l'association ELA
OGEC collège Notre Dame	100,00 €	Participation fête de la Science
<b>Association à caractère culturel</b>	<b>1 200,00 €</b>	-
Comité des Fêtes de Crouzit	1 200 €	Organisation fête de la Pomme
<b>Association à caractère professionnel</b>	<b>2 000,00 €</b>	-
ACAM	2 000 €	Organisation des animations de Noël
<b>Total Général</b>	<b>5 450,00 €</b>	

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus**

**Au registre sont les signatures**

**A Mauriac, le 7 octobre 2022**

**Le Maire,**

**Edwige ZANCHI**



Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Affiché le 12/10/2022

ID : 015-211501200-20221007-DELB20221007\_5-AR

